



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU LOT

Direction départementale des Territoires
du Lot

AVIS AU PUBLIC

Autorisation d'exploiter une base de valorisation des déchets à SAINT JEAN LAGINESTE accordée au SYDED du LOT

Par arrêté préfectoral complémentaire du 13 novembre 2015, le SYDED du Lot est soumis à des prescriptions complémentaires dans le cadre de l'autorisation d'exploiter sa base de valorisation des déchets située au lieu dit « Bartes de bousqueille » à SAINT JEAN LAGINESTE.

L'exploitant est tenu de se conformer aux dispositions réglementaires relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement ainsi qu'aux conditions particulières édictées dans l'arrêté susvisé.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie de SAINT JEAN LAGINESTE où est déposée une copie dudit arrêté ainsi que sur le site internet des services de l'Etat: <http://www.lot.gouv.fr/>

Fait à CAHORS, le 17 novembre 2015

Pour le Directeur et par délégation,
Le Secrétaire Général

Emmanuel DUPOUR